



• CONTACT

49 Rue des Garottières
44115 Haute-Goulaine
contact@groupeascia.fr
02 40 80 76 83
Groupe Ascia

• COMPÉTENCES

Études Structures
Béton Armé
Charpente Métallique et Bois
Diagnostic
Économie TCE et VRD

RÉNOVATION DES SANITAIRES DE 2 BÂTIMENTS

Campus Heinlex
58 rue Michel Ange - CS 70420
44605 SAINT-NAZAIRE CEDEX

CCTP

Cahier des Clauses Techniques Particulières Lot n°06 PEINTURE



N°Affaire 25-377

1^{ère} diffusion 10/03/26

Auteur R.SUAUDEAU

☐ APS ☐ APD ☐ PRO ☒ DCE ☐ MARCHE ☐ EXE ☐ DOE

Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre / Architecte	Bureau de Contrôle
NANTES UNIVERSITE - DPIL 1 quai de Tourville – BP 13522 44035 NANTES	PLAST ARCHITECTES 15 bd Gabriel Lauriol 44300 NANTES Tél : 02 85 52 04 42 E-Mail : contact@plast-architectes.com	ALPES CONTRÔLE 275 Boulevard Marcel Paul Bâtiment G 44800 SAINT-HERBLAIN Tél : 02 85 52 30 49 E-Mail : cthoamas@alpes-contrôles.fr
Bureau étude structure	Economiste	BET Fluides
ASCIA INGENIERIE 49 rue des Garottières 44115 HAUTE GOULAIN Tél : 02 40 80 76 83 E-Mail : contact@groupeascia.fr	ASCIA INGENIERIE 49 rue des Garottières 44115 HAUTE GOULAIN Tél : 02 40 80 76 83 E-Mail : contact@groupeascia.fr	SLVI 85 rue Georges Charpak 44115 HAUTE GOULAIN Tél : 02 51 79 20 60 E-Mail : contact@slvi.fr

SOMMAIRE DU LOT

7 PEINTURE..... 4

7.1 DIRECTIVES PARTICULIÈRES AU LOT 4

7.1.1 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR..... 4

7.1.1.1 Objet du présent lot 4

7.1.1.2 Connaissance des lieux..... 4

7.1.1.3 Erreurs ou omissions 4

7.1.1.4 Sécurité incendie et classement au feu..... 4

7.1.1.5 Organisation de chantier..... 5

7.1.1.6 Sécurité et protection de la santé 5

7.1.1.7 Compte prorata..... 5

7.1.1.8 Tri sélectif des déchets 5

7.1.1.9 Protection des ouvrages et de l'environnement..... 5

7.1.1.10 Nettoyage de chantier..... 5

7.1.2 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES 6

7.1.2.1 Prescriptions techniques : Documents techniques contractuels - non limitatifs..... 6

7.1.2.1.1 Normes françaises auxquels se réfère le cahier des charges..... 6

7.1.2.1.2 Règles professionnelles 6

7.1.2.1.3 Réglementation européenne 6

7.1.2.1.4 Liste des D.T.U. applicables au marché (y compris leurs modifications, amendements et erratums)..... 7

7.1.2.1.5 Liste des règles de calcul 7

7.1.2.2 Prestations particulières 8

7.1.2.3 Échantillons 8

7.1.2.4 Références produits 8

7.1.2.5 Note importante 8

7.2 DESCRIPTIF DES TRAVAUX 9

7.2.1 BÂTIMENT 6 9

7.2.1.1 TRAVAUX DU RDC..... 9

7.2.1.1.1 Menuiseries intérieures bois 9

7.2.1.1.1.1 Huisseries, chants de portes..... 9

7.2.1.1.1.2 Plinthes bois 9

7.2.1.1.1.3 Portes pré-peintes..... 10

7.2.1.1.2 Murs intérieurs..... 10

7.2.1.1.2.1 Toile de verre + peinture 10

7.2.1.1.2.2 Enduit + peinture..... 10

7.2.1.1.2.3 Peinture..... 11

7.2.1.1.3 Tuyauteries..... 11

7.2.1.2 TRAVAUX DU R+1 11

7.2.1.2.1 Menuiseries intérieures bois 11

7.2.1.2.1.1 Huisseries, chants de portes..... 11

7.2.1.2.1.2 Portes pré-peintes..... 12

7.2.1.2.2 Murs intérieurs..... 12

7.2.1.2.2.1 Peinture..... 12

7.2.1.2.3 Tuyauteries..... 12

7.2.1.3 TRAVAUX DU R+2 13

7.2.1.3.1 Menuiseries intérieures bois 13

7.2.1.3.1.1 Huisseries, chants de portes..... 13

7.2.1.3.1.2 Portes pré-peintes..... 13

7.2.1.3.2 Murs intérieurs..... 13

7.2.1.3.2.1 Toile de verre + peinture 13

7.2.1.3.2.2 Enduit + peinture..... 14

7.2.1.3.2.3 Enduit de préparation du support + toile de verre + peinture	14
7.2.1.3.2.4 Peinture.....	14
7.2.1.3.3 Tuyauteries.....	15
7.2.2 BÂTIMENT 9	16
7.2.2.1 TRAVAUX DU RDC.....	16
7.2.2.1.1 Menuiseries intérieures bois.....	16
7.2.2.1.1.1 Huisseries, chants de portes.....	16
7.2.2.1.1.2 Portes pré-peintes.....	16
7.2.2.1.2 Murs intérieurs.....	16
7.2.2.1.2.1 Enduit + peinture.....	16
7.2.2.1.2.2 Peinture.....	17
7.2.2.1.3 Tuyauteries.....	17
7.2.2.2 TRAVAUX DU R+1	17
7.2.2.2.1 Menuiseries intérieures bois.....	17
7.2.2.2.1.1 Huisseries, chants de portes.....	17
7.2.2.2.1.2 Portes pré-peintes.....	18
7.2.2.2.2 Murs intérieurs.....	18
7.2.2.2.2.1 Enduit + peinture.....	18
7.2.2.2.2.2 Peinture.....	18
7.2.2.2.3 Tuyauteries.....	18
7.2.2.3 TRAVAUX DU R+2	19
7.2.2.3.1 Menuiseries intérieures bois.....	19
7.2.2.3.1.1 Huisseries, chants de portes.....	19
7.2.2.3.1.2 Portes pré-peintes.....	19
7.2.2.3.2 Murs intérieurs.....	19
7.2.2.3.2.1 Peinture.....	19
7.2.2.3.3 Tuyauteries.....	20
7.2.3 DIVERS ET FIN DE CHANTIER	20
7.2.3.1 Polychromie	20
7.2.3.2 Protection des ouvrages.....	20
7.2.3.3 Documents à fournir par les entreprises dans le cadre de l'exécution des travaux	20
7.2.3.4 Dossier des Ouvrages Exécutés.....	21
7.2.3.5 Nettoyage journalier du chantier	21
7.2.3.6 Nettoyage fin de chantier	21

7 PEINTURE

7.1 DIRECTIVES PARTICULIÈRES AU LOT

7.1.1 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

7.1.1.1 Objet du présent lot

Le présent lot concerne la réalisation des travaux de Peinture - Revêtements de sols souples relatifs à la rénovation des sanitaires de 2 bâtiments du Campus Heinlex. Le projet est situé Campus Heinlex, 58 rue Michel Ange, CS 70420 – 44605 SAINT-NAZAIRE Cedex.

7.1.1.2 Connaissance des lieux

L'entreprise est réputée s'être rendu sur le site où seront réalisés les travaux afin d'apprécier toutes les contraintes éventuelles, pour l'exécution des travaux du présent lot, liées aux : (liste non-exhaustive) :

- La nature du terrain, son état, sa situation, sa topographie, ses limites et son environnement (voisinage, lignes aériennes, etc...),
- L'accessibilité, la voirie, la circulation et le stationnement,
- L'installation de chantier, le stockage des matériaux, l'approvisionnement, etc...,
- Les disponibilités en eau, électricité, etc...,
- La sécurité sur le domaine public et dans les limites du chantier,
- Les éventuelles servitudes et obligations administratives et de sécurité,
- L'obligation d'isolement acoustique en zone de bruit.

En conséquence, l'entreprise aura pleine connaissance des lieux et répercutera les surcoûts éventuels à son offre. Après signature des marchés, elle ne pourra pas prétendre à quelconques suppléments financiers et/ou de délais liés à ces contraintes.

7.1.1.3 Erreurs ou omissions

L'entreprise établira son devis sur le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) joint au présent dossier de consultation.

Elle devra prévoir tous les travaux nécessaires à la bonne finition des ouvrages et exécutés dans les règles de l'Art.

Avant la remise de son offre, l'entreprise signalera à l'équipe de maîtrise d'œuvre les éventuelles erreurs ou omissions sur les pièces écrites et graphiques.

Celles-ci seront :

- soit portées sur les éventuels additifs faits par l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- soit portées en fin de devis en reprenant les numéros et les libellés des articles erronés.

Après signature des marchés, l'entreprise ne pourra arguer que des erreurs ou des omissions sur les pièces écrites et graphiques puissent le dispenser d'exécuter un des travaux de son corps d'état ou fassent l'objet d'un supplément financier à son prix global et forfaitaire.

7.1.1.4 Sécurité incendie et classement au feu

Tous les matériaux mis en œuvre devront respecter la réglementation française en vigueur concernant le classement au feu en fonction de la catégorie de l'ouvrage.

L'entreprise suivra les préconisations du contractant général et les indications de la Commission de Sécurité. Dans tous les cas, la durée de la stabilité au feu des ossatures du présent lot ne sera pas inférieure à celle imposée par les textes régissant :

- Les établissements Recevant du public (E.R.P.) (Ministère de l'Intérieur).
- Les Immeubles de Grande Hauteur (I.G.H.) (Ministère de l'Intérieur).
- Bâtiments industriels entrant dans le cadre des installations classées (Ministère de l'Environnement).
- Habitations (Ministère de la Construction et du Logement).
- Bâtiments de bureaux et assimilés régis par le Code du Travail (Ministère du Travail).

7.1.1.5 Organisation de chantier

L'entrepreneur du présent lot participera aux réunions de chantier à chaque fois que celui-ci est convoqué par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il devra impérativement respecter les délais et le planning de chantier défini par l'OPC.

Les moyens de levage et de manutention sont dus par l'entreprise du présent lot.

7.1.1.6 Sécurité et protection de la santé

L'entrepreneur (et ses sous-traitants) devra fournir tous les documents demandés par le coordonnateur et respecter la loi 93.1418 du 31 décembre 1993 et son décret d'application n° 94-1159 du 26 décembre 1994, en ce qui concerne les dispositions du code de travail applicables aux opérations du bâtiment et du génie civil en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs.

Pour le montage, l'utilisation et le démontage des échafaudages, l'entrepreneur devra respecter la recommandation R 408 du 10 juin 2004 de la CNAMTS.

7.1.1.7 Compte prorata

Dans le cadre du compte prorata géré par le lot G.O., les frais communs se feront par répartition sur l'ensemble des entreprises à hauteur de 1% suivant le montant des travaux de chaque corps d'état.

Les frais communs porteront sur les points tels que : (liste non-exhaustive) :

- Autres dépenses de maintenance et d'entretien des installations communes,
- Nettoyages intérieurs et nettoyage des abords (en cas de litige),
- Frais de réparation dont la responsabilité n'est définie pour aucun lot,
- Entretien des voiries d'accès et remise en état,
- Mise en place durant la durée du chantier de bennes de tri à dispositions de l'ensemble des corps d'état.
- Ainsi que toutes autres clauses conformes et respectant le CCAP et le PGCSPS (si rédigé).

7.1.1.8 Tri sélectif des déchets

Dans le cadre de la réglementation relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement, il conviendra de procéder sur le chantier ou en dépôt à un tri sélectif des déchets afin de faciliter leur élimination dans les centres de stockage prévus par la réglementation et de ne pas amoindrir leur qualité de recyclage à la sortie du chantier. L'entrepreneur du lot Gros Œuvre mettra des bennes de tri à dispositions des autres corps d'état et celui-ci effectuera les rotations de bennes suivant les demandes des entreprises lorsque celles-ci seront remplies.

Les frais liés à la location des bennes de tri seront pris en charge par le compte prorata.

7.1.1.9 Protection des ouvrages et de l'environnement

Pendant l'exécution des travaux et jusqu'à la réception de ceux-ci, l'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des ouvrages de son lot et des autres corps d'état ainsi que des ouvrages de biens privés et publics.

L'entreprise devra également toutes les dispositions nécessaires à la protection de l'environnement.

Ces dispositions seront incluses dans le prix forfaitaire du présent lot.

En cas de non-respect de ces obligations dans le cadre de l'exécution de son lot, l'entreprise supportera tous les frais de dépollution et remise en état.

7.1.1.10 Nettoyage de chantier

Chaque entreprise doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont il est chargé.

L'entreprise titulaire du présent lot devra le dépôt et l'évacuation de ses déchets. Il veillera au respect du tri sélectif si celui-ci est mis en place sur le chantier.

Les filières spécifiques de traitement par classe sont :

- Déchets inertes : centre de déchets de classe 3
- Déchets non dangereux non inertes : centre de stockage de classe 2
- Déchets dangereux : centre de stockage de classe 1

7.1.2 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

7.1.2.1 Prescriptions techniques : Documents techniques contractuels - non limitatifs

7.1.2.1.1 Normes françaises auxquels se réfère le cahier des charges

Annexe tableau des principaux documents et normes françaises auxquels se réfère le cahier des charges.

Il est précisé à l'adjudicataire qu'en cas de réédition, de modification ou de mise à jour, le document de référence est celui qui est en vigueur à la date de consultation des entrepreneurs.

Les Normes françaises (NF) et documents de référence, en particulier :

- NF EN 21512. Peinture et vernis échantillonnage ;
- NF P 74-201-1. Peinture -Travaux de peinture des bâtiments ;
- NF T 36-005 classement 1 ère famille des produits de peinture ;
- T 30-700 classement 2^{ème} famille : "Revêtements Plastiques Épais" définissant leur aspect ;
- NF XP T 36-608. Classement 3^{ème} famille des enduits intérieurs ;
- NF EN 26927 ISO 6927 Construction immobilière - Produits pour joints - Mastics - Vocabulaire (indice de classement P 85-102) ;
- P 85-304 Mastics du type élastomère ou du type plastique ou mastics préformés ;
- T 30-001 Dictionnaire technique des peintures et des travaux de peinture ;
- Etc...

Peinture pour l'extérieur des bâtiments :

- NF T 30-801 Détermination conventionnelle de la perméabilité à l'eau des peintures microporeuses pour façades.
- Etc...

Peintures et vernis :

- NF T 30-608 Enduit de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs - Adaptation des enduits de peinture aux nouvelles normes européennes ;
- NF EN 927-1 Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur - Partie 1 : Classification et sélection (indice de classement : T 34-201-1) ;
- Etc...

7.1.2.1.2 Règles professionnelles

Il est fait le rappel à l'adjudicataire qu'il devra respecter, pour les ouvrages concernés, les « Règles professionnelles »

L'entrepreneur est contractuellement réputé en avoir eu connaissance.

La liste faisant référence pour le présent marché est celle en cours à la date de signature dudit marché.

Dans le cas où l'adjudicataire souhaiterait mettre en œuvre l'un de ces produits ou autres procédés il devra :

- vérifier, auprès de son assureur, si celui-ci ne fait pas l'objet de conditions spéciales de souscription d'assurance ;
- si cela est le cas, faire part par écrit au maître d'ouvrage de l'ouvrage concerné par cette mise en observation ainsi que des démarches effectuées pour garantir l'assurance des prestations objet du présent marché.

7.1.2.1.3 Réglementation européenne

Il en est fait brièvement le rappel à l'adjudicataire.

Dans le présent projet les « Directives » européennes s'imposent aux États membres quant à leurs objectifs et elles sont applicables aux travaux du présent marché pour toutes celles qui ont été transposées pour qu'elles deviennent applicables dans l'ordre juridique français.

Directive « Produits de construction »

La Directive Produits de construction (DPC) prévoit le marquage CE réglementaire des produits de construction visés pour leur mise sur le marché en France comme dans l'Espace économique européen.

Ce marquage atteste que les produits satisfont aux dispositions de la réglementation européenne.

Cette Directive est transposée en France par :

le décret no 92-647 du 8 juillet 1992 (JO du 14 juillet 1992), remanié par le décret no 95-1051 du 20 septembre 1995 (JO du 27 septembre 1995), complété par un arrêté désignant le CSTB et le SETRA comme habilités à délivrer des ATE (Agréments techniques européens).

Le marquage CE est obligatoire pour les produits de construction mis sur le marché, à partir du moment où les références des spécifications techniques harmonisées relatives à ces produits (normes européennes harmonisées et Agréments techniques européens) sont publiées par le JOUE (Journal officiel de l'Union européenne).

Ces dispositions sont transcrites en droit français par des arrêtés paraissant au Journal officiel et qui précisent la date d'application du marquage par produits ou famille de produits. Ils précisent également la durée de la « période transitoire » prévue pour l'écoulement des stocks de produits ne pouvant obtenir le marquage CE.

Rappel des obligations de l'adjudicataire

L'adjudicataire a l'obligation de vérifier si les produits qu'il souhaite utiliser font l'objet d'une obligation de marquage CE.

Si c'est le cas, que sa mise en œuvre est prévue pendant la « période transitoire » précisée dans l'arrêté d'application, il devra obligatoirement proposer un produit marqué CE.

S'il souhaite toutefois utiliser un produit non marqué CE, il devra en obtenir l'autorisation écrite du maître d'ouvrage.

7.1.2.1.4 Liste des D.T.U. applicables au marché (y compris leurs modifications, amendements et erratums)

Les DTU se réfèrent pour la réalisation des travaux, à des produits ou procédés de construction, dont l'aptitude à satisfaire aux dispositions techniques des DTU est reconnue par l'expérience.

Lorsque le présent document se réfère à cet effet à un Avis Technique ou à un Document Technique d'Application ou encore à une certification de produit, le titulaire du marché pourra proposer au Maître d'Ouvrage des produits qui bénéficient des modes de preuve en vigueur dans d'autres états membres de l'espace économique européen, qu'il estime équivalents et qui sont attestés par des organismes accrédités par des organismes signataires des accords dits « E.A. » ou à défaut fournissant la preuve de leur conformité à **la norme EN 45011**.

L'adjudicataire du marché devra alors apporter au Maître d'Ouvrage les éléments de preuve qui sont nécessaires à l'appréciation de l'équivalence.

L'acceptation par le maître d'ouvrage d'une telle équivalence suppose que tous les documents justificatifs de cette équivalence lui soit présenté au moins un mois avant tout acte constituant un début d'approvisionnement.

Le maître d'ouvrage dispose d'un délai de trente jours calendaires pour accepter ou refuser l'équivalence du produit ou procédé proposé.

- Tout produit ou procédé livré sur le chantier, pour lequel l'équivalence n'aurait pas été acceptée par le maître d'ouvrage, est réputé en contradiction avec les clauses du marché et devra être immédiatement retiré, sans préjudice des frais directs ou indirects de retard ou d'arrêt de chantier.

En l'absence de DTU, les Règles Professionnelles (RP) et les qualifications spécifiques sont nécessaires et suffisantes. Les RP doivent impérativement être rédigées en concertation, par plusieurs professionnels experts dans ces techniques, qui confrontent leurs pratiques et valident collégialement un texte descriptif et technique.

Document de référence élaboré par assureurs, experts, Guide.

- DTU 39 (P78-201) d'octobre 2006 : Travaux de miroiterie-vitrierie ;
- DTU 42.1 Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères ;
- DTU 59.1 (P74-201) d'octobre 1994 et amendement d'octobre 2000 : Travaux de peinture des bâtiments ;
- DTU 59.2 (P74-202) de mai 1993 et amendement de juillet et octobre 2000 : Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques ;
- DTU 59.3 (P74-203) de mai 1993 et amendement d'octobre 2000 : Peinture de sols ;
- DTU 59.4 (P74-204/P74-205) de février et mars 2008 : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux ;
- DTU 59.4 (NF P 74-204-1) Conditions hygrométriques ou de températures de l'air ambiant ne sont pas conformes aux dispositions du paragraphe 6.1 de la norme

Liste ci-dessus est indicative et non limitative. En effet, lorsque les références DTU-Normes figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'adjudicataire :

- Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité ;
- Sur un détail technique particulier pour lequel le descripteur n'a pas voulu volontairement reprendre intégralement le texte figurant dans les documents réputés connus de l'adjudicataire.

7.1.2.1.5 Liste des règles de calcul

L'adjudicataire s'engage à respecter toutes les règles de calcul inhérentes à son lot ainsi qu'à celles des autres lots prévus dans ce projet.

7.1.2.2 Prestations particulières

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages seront livrés finis.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'état afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.

Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'état et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

7.1.2.3 Échantillons

L'adjudicataire est tenu de fournir, dans les délais fixés, tous les échantillons de peinture, matériaux qui lui seront demandés par le Maître d'œuvre. Ceux-ci doivent être montés en panoplie, disposés sur un chevalement et soigneusement fixés, plombés le cas échéant, pour éviter toute substitution.

Ils seront entreposés par l'adjudicataire dans un local spécial annexé au bureau du Maître d'œuvre.

Les échantillons seront inscrits sur un registre et seront numérotés. Le registre comportera une case réservée à la signature du Maître d'œuvre qui sera seul juge de la conformité de ces échantillons avec les spécifications des pièces du dossier, et une case réservée pour la signature du Maître d'Ouvrage qui manifestera ainsi son acceptation.

Aucune commande ne pourra être passée par l'entrepreneur, sinon à ses risques et périls, tant que l'acceptation de l'échantillon correspondant n'aura pas été matérialisée par les signatures ci-dessus visées.

7.1.2.4 Références produits

Les matériels et matériaux seront de première qualité et de marque reconnue.

Ils devront répondre aux caractéristiques indiquées au CCTP, aux normes et réglementations en vigueur.

Avant toute mise en œuvre, un échantillonnage des matériels sera soumis à l'agrément du Maître d'Ouvrage, du Maître d'Œuvre ou de leur représentant.

Étant dans le cadre d'un marché public, aucune marque n'est précisée au présent CCTP.

Il sera joint au bordereau DPGF du dossier un tableau des prestations à remplir IMPÉRATIVEMENT par les entreprises afin de pouvoir analyser et comparer les offres.

A l'approbation de son marché, la référence proposée par l'entreprise et validée par la Maîtrise d'œuvre aura valeur d'acceptation par le "Maître d'Ouvrage" et deviendra contractuelle.

7.1.2.5 Note importante

Suivant demande de la Maîtrise d'ouvrage l'emploi du pistolet ne pourra être utilisé uniquement pour l'application de la couche d'impression. Les couches de finitions devront être impérativement réalisées à l'aide de pinceaux.

7.2 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Le présent lot concerne la réalisation des travaux de Peinture - Revêtements de sols souples relatifs à la rénovation des sanitaires de 2 bâtiments du Campus Heinlex. Le projet est situé Campus Heinlex, 58 rue Michel Ange, CS 70420 – 44605 SAINT-NAZAIRE Cedex.

Le présent lot prend possession du site après l'intervention du lot Carrelages - Revêtements muraux.

L'entrepreneur reconnaît par le simple fait de la remise de son offre, avoir pris connaissance de l'ensemble des sujétions et difficultés inhérentes au chantier, et en avoir tenu compte dans sa proposition. Le marché sera traité à prix forfaitaire et aucun supplément ne sera accordé après sa signature.

7.2.1 BÂTIMENT 6

7.2.1.1 TRAVAUX DU RDC

7.2.1.1.1 Menuiseries intérieures bois

7.2.1.1.1.1 Huisseries, chants de portes

Réalisation d'une laque satinée à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse bénéficiant du Label NF Environnement, sur les menuiseries intérieures (bois nus).

Mise en œuvre et travaux préparatoires suivant les prescriptions et recommandations du fournisseur :

- Brossage, ponçage, époussetage (dégraissage des bois exotiques)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

L'ensemble peinture et enduit devront présenter un état de finition de Type B courante.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 100 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 90 g/l COV

Norme NF EN 13300 (Résistance à l'abrasion Humide) : Classe 1 (Perte d'épaisseur du film < 5 µm après 200 cycles)

Nota : Un contraste visuel des portes ou de leur encadrement ainsi que poignées par rapport à l'environnement devra être réalisé pour la porte du WC PMR du san mixte 007.

LOCALISATION

Ensemble des chants de porte et huisseries des portes suivantes :

- *Porte d'accès au san mixte 007 : 1 u*
- *Portes des WC classique du san mixte 007 : 3 u*
- *Porte du WC PMR du san mixte 007 : 1 u*
- *Porte d'accès à la salle de cours 006 : 1 u*

7.2.1.1.1.2 Plinthes bois

Réalisation d'une laque satinée à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse bénéficiant du Label NF Environnement, sur les menuiseries intérieures (bois nus).

Mise en œuvre et travaux préparatoires suivant les prescriptions et recommandations du fournisseur :

- Brossage, ponçage, époussetage (dégraissage des bois exotiques)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

L'ensemble peinture et enduit devront présenter un état de finition de Type B courante.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 100 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 90 g/l COV

Norme NF EN 13300 (Résistance à l'abrasion Humide) : Classe 1 (Perte d'épaisseur du film < 5 µm après 200 cycles)

LOCALISATION

Pour l'ensemble des plinthes bois situées sur cloison séparative entre salle de cours 006 et san mixte 007 coté salle de cours 006

7.2.1.1.1.3 Portes pré-peintes

Sans Objet : Portes stratifiées

7.2.1.1.2 Murs intérieurs

7.2.1.1.2.1 Toile de verre + peinture

Fourniture et encollage d'une toile de verre comprenant :

La mise en œuvre et la préparation se feront selon prescriptions du fabricant :

- Préparation du support (ponçage, nettoyage, recharge suivant besoins)
- Travaux préparatoires conformes au DTU 59.1 pour une qualité courante B
- Encollage, fourniture et pose d'un revêtement mural en cellulose/polyester de 200g/m² type LECO-RENO PLUS de chez ZOLPAN ou équivalent.
- Peinture acrylique comprenant :
 - * 1 couche d'impression
 - * 2 couches de peinture en finition Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 25 g/l COV

LOCALISATION

Sur l'ensemble des parois verticales des locaux suivant :

- *Sur cloison séparative entre salle de cours 006 et san mixte 007 coté salle de cours 006*
- *Sur carreaux de plâtre entourant la porte d'accès créée pour l'accès à la salle de cours 006 coté salle de cours 006*

7.2.1.1.2.2 Enduit + peinture

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit de lissage suivant préconisations du fabricant.

Peinture acrylique comprenant :

La mise en œuvre et la préparation se feront selon prescriptions du fabricant.

- Préparation du support (ponçage, nettoyage, recharge suivant besoins)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 25 g/l COV

LOCALISATION

Sur l'ensemble des parois verticales des locaux suivant :

- *Circulation (Sur l'ensemble de la travée ou est repéré le rebouchage carreaux de plâtre coté circulation suivant plan de l'architecte)*
- *Circulation (Sur l'ensemble de la travée au niveau de la création de porte pour l'accès à la salle de cours 006 coté circulation suivant plan de l'architecte)*

7.2.1.1.2.3 Peinture

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique comprenant :

La mise en œuvre et la préparation se feront selon prescriptions du fabricant.

- Préparation du support (ponçage, nettoyage, recharge suivant besoins)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 25 g/l COV

LOCALISATION

Sur l'ensemble des parois verticales des locaux suivant :

- *Circulation (Sur la travée du san mixte 007 comportant la porte d'accès à remplacer suivant plan de l'architecte)*

7.2.1.1.3 Tuyauteries

Réalisation d'une laque antirouille satinée à base de résine alkyde et agents inhibiteurs de rouille en phase solvant, sur ouvrages métalliques.

Mise en œuvre et travaux préparatoires suivant les prescriptions et recommandations du fournisseur :

- Brossage, grattage de la rouille et de la calamine non adhérente, nettoyage
- Dégraissage pour les métaux non ferreux
- 1 couche primaire anticorrosion pour les ouvrages métalliques
- 2 couches de peinture en finition.

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

L'ensemble des peintures devront présenter un état de finition de Type B

Caractéristiques de la couche primaire :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Ce produit contient au maximum 116 g/l COV

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 4a

Classification COV : Ce produit contient au maximum 349 g/l COV

LOCALISATION

Pour l'ensemble des tuyauteries apparentes du san mixte 007

7.2.1.2 TRAVAUX DU R+1

7.2.1.2.1 Menuiseries intérieures bois

7.2.1.2.1.1 Huisseries, chants de portes

Réalisation d'une laque satinée à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse bénéficiant du Label NF Environnement, sur les menuiseries intérieures (bois nus).

Mise en œuvre et travaux préparatoires suivant les prescriptions et recommandations du fournisseur :

- Brossage, ponçage, époussetage (dégraissage des bois exotiques)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

L'ensemble peinture et enduit devront présenter un état de finition de Type B courante.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 100 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 90 g/l COV

Norme NF EN 13300 (Résistance à l'abrasion Humide) : Classe 1 (Perte d'épaisseur du film < 5 µm après 200 cycles)

Nota : Un contraste visuel des portes ou de leur encadrement ainsi que poignées par rapport à l'environnement devra être réalisé pour les portes du WC PMR du san F S100 et du WC PMR du san H 105

LOCALISATION

Ensemble des chants de porte et huisseries des portes suivantes :

- *Porte d'accès au san F S100 : 1 u*

- Porte du WC PMR du san F S100 : 1 u
- Porte d'accès au san H 105 : 1 u
- Porte du WC PMR du san H 105 : 1 u

7.2.1.2.1.2 Portes pré-peintes

Sans Objet : Portes stratifiées

7.2.1.2.2 Murs intérieurs

7.2.1.2.2.1 Peinture

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique comprenant :

La mise en œuvre et la préparation se feront selon prescriptions du fabricant.

- Préparation du support (ponçage, nettoyage, recharge suivant besoins)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 25 g/l COV

LOCALISATION

Sur l'ensemble des parois verticales des locaux suivant :

- Circulation (Sur la travée du san mixte S100 comportant la porte d'accès à remplacer suivant plan de l'architecte)
- Circulation (Sur la travée du san mixte 105 comportant la porte d'accès à remplacer suivant plan de l'architecte)

7.2.1.2.3 Tuyauteries

Réalisation d'une laque anti-rouille satinée à base de résine alkyde et agents inhibiteurs de rouille en phase solvant, sur ouvrages métalliques.

Mise en œuvre et travaux préparatoires suivant les prescriptions et recommandations du fournisseur :

- Brossage, grattage de la rouille et de la calamine non adhérente, nettoyage
- Dégraissage pour les métaux non ferreux
- 1 couche primaire anticorrosion pour les ouvrages métalliques
- 2 couches de peinture en finition.

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

L'ensemble des peintures devront présenter un état de finition de Type B

Caractéristiques de la couche primaire :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Ce produit contient au maximum 116 g/l COV

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 4a

Classification COV : Ce produit contient au maximum 349 g/l COV

LOCALISATION

Pour l'ensemble des tuyauteries apparentes du san mixte 212

7.2.1.3 TRAVAUX DU R+2**7.2.1.3.1 Menuiseries intérieures bois****7.2.1.3.1.1 Huisseries, chants de portes**

Réalisation d'une laque satinée à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse bénéficiant du Label NF Environnement, sur les menuiseries intérieures (bois nus).

Mise en œuvre et travaux préparatoires suivant les prescriptions et recommandations du fournisseur :

- Brossage, ponçage, époussetage (dégraissage des bois exotiques)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

L'ensemble peinture et enduit devront présenter un état de finition de Type B courante.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 100 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 90 g/l COV

Norme NF EN 13300 (Résistance à l'abrasion Humide) : Classe 1 (Perte d'épaisseur du film < 5 µm après 200 cycles)

Nota : Un contraste visuel des portes ou de leur encadrement ainsi que poignées par rapport à l'environnement devra être réalisé pour la porte du WC PMR du san mixte 209

LOCALISATION

Ensemble des chants de porte et huisseries des portes suivantes :

- *Porte d'accès au local stockage 215 : 1 u*
- *Porte d'accès au local ménage 208 : 1 u*
- *Porte d'accès au san mixte 209 : 1 u*
- *Portes des WC classiques du san mixte 209 : 3 u*
- *Porte du WC PMR du san mixte 209 : 1 u*

7.2.1.3.1.2 Portes pré-peintes

Sans Objet : Portes stratifiées

7.2.1.3.2 Murs intérieurs**7.2.1.3.2.1 Toile de verre + peinture**

Fourniture et encollage d'une toile de verre comprenant :

La mise en œuvre et la préparation se feront selon prescriptions du fabricant :

- Préparation du support (ponçage, nettoyage, recharge suivant besoins)
- Travaux préparatoires conformes au DTU 59.1 pour une qualité courante B
- Encollage, fourniture et pose d'un revêtement mural en cellulose/polyester de 200g/m² type LECO-RENO PLUS de chez ZOLPAN ou équivalent.
- Peinture acrylique comprenant :
 - * 1 couche d'impression
 - * 2 couches de peinture en finition Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 25 g/l COV

LOCALISATION

Sur l'ensemble des parois verticales des locaux suivant :

- *Sur cloison séparative entre local ménage 208 et san mixte 209 coté local ménage 208*
- *Sur carreaux de plâtre entourant la porte d'accès créée pour l'accès au local ménage 208 coté local ménage 208*

7.2.1.3.2.2 Enduit + peinture

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit de lissage suivant préconisations du fabricant.

Peinture acrylique comprenant :

La mise en œuvre et la préparation se feront selon prescriptions du fabricant.

- Préparation du support (ponçage, nettoyage, recharge suivant besoins)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 25 g/l COV

LOCALISATION

Sur l'ensemble des parois verticales des locaux suivant :

- *Circulation (Sur l'ensemble de la travée ou est repéré le rebouchage carreaux de plâtre coté circulation suivant plan de l'architecte)*
- *Circulation (Sur l'ensemble de la travée au niveau de la création de porte pour l'accès au local ménage 208 coté circulation suivant plan de l'architecte)*
- *Local stockage 215 (Sur l'ensemble des parois verticales du local suivant plan de l'architecte)*

7.2.1.3.2.3 Enduit de préparation du support + toile de verre + peinture

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit de lissage suivant préconisations du fabricant.

Fourniture et encollage d'une toile de verre comprenant :

La mise en œuvre et la préparation se feront selon prescriptions du fabricant :

- Préparation du support (ponçage, nettoyage, recharge suivant besoins)
- Travaux préparatoires conformes au DTU 59.1 pour une qualité courante B
- Encollage, fourniture et pose d'un revêtement mural en cellulose/polyester de 200g/m² type LECO-RENO PLUS de chez ZOLPAN ou équivalent.
- Peinture acrylique comprenant :
 - * 1 couche d'impression
 - * 2 couches de peinture en finition Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 25 g/l COV

LOCALISATION

Sur l'ensemble des parois verticales en béton des locaux suivant :

- *Sur mur béton du local ménage 208*

7.2.1.3.2.4 Peinture

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique comprenant :

La mise en œuvre et la préparation se feront selon prescriptions du fabricant.

- Préparation du support (ponçage, nettoyage, recharge suivant besoins)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 25 g/l COV

LOCALISATION

Sur l'ensemble des parois verticales des locaux suivant :

- *Circulation (Sur la travée du local stockage comportant la porte d'accès à remplacer suivant plan de l'architecte)*
- *Circulation (Sur la travée du san mixte 209 comportant la porte d'accès à remplacer suivant plan de l'architecte)*
- *Local stockage 215 (Sur Gaine technique VMC suivant plan de l'architecte)*

7.2.1.3.3 Tuyauteries

Réalisation d'une laque antirouille satinée à base de résine alkyde et agents inhibiteurs de rouille en phase solvant, sur ouvrages métalliques.

Mise en œuvre et travaux préparatoires suivant les prescriptions et recommandations du fournisseur :

- Brossage, grattage de la rouille et de la calamine non adhérente, nettoyage
- Dégraissage pour les métaux non ferreux
- 1 couche primaire anticorrosion pour les ouvrages métalliques
- 2 couches de peinture en finition.

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

L'ensemble des peintures devront présenter un état de finition de Type B

Caractéristiques de la couche primaire :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Ce produit contient au maximum 116 g/l COV

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 4a

Classification COV : Ce produit contient au maximum 349 g/l COV

LOCALISATION

Pour l'ensemble des tuyauteries apparentes du san mixte 007

7.2.2 BÂTIMENT 9

7.2.2.1 TRAVAUX DU RDC

7.2.2.1.1 Menuiseries intérieures bois

7.2.2.1.1.1 Huisseries, chants de portes

Réalisation d'une laque satinée à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse bénéficiant du Label NF Environnement, sur les menuiseries intérieures (bois nus).

Mise en œuvre et travaux préparatoires suivant les prescriptions et recommandations du fournisseur :

- Brossage, ponçage, époussetage (dégraissage des bois exotiques)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

L'ensemble peinture et enduit devront présenter un état de finition de Type B courante.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 100 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 90 g/l COV

Norme NF EN 13300 (Résistance à l'abrasion Humide) : Classe 1 (Perte d'épaisseur du film < 5 µm après 200 cycles)

Nota : Un contraste visuel des portes ou de leur encadrement ainsi que poignées par rapport à l'environnement devra être réalisé pour la porte du WC PMR du san mixte 020

LOCALISATION

Ensemble des chants de porte et huisseries des portes suivantes :

- *Porte d'accès au san mixte 020 : 1 u*
- *Portes des WC classique du san mixte 020 : 3 u*
- *Porte du WC PMR du san mixte 020 : 1 u*

7.2.2.1.1.2 Portes pré-peintes

Sans Objet : Portes stratifiées

7.2.2.1.2 Murs intérieurs

7.2.2.1.2.1 Enduit + peinture

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit de lissage suivant préconisations du fabricant.

Peinture acrylique comprenant :

La mise en œuvre et la préparation se feront selon prescriptions du fabricant.

- Préparation du support (ponçage, nettoyage, recharge suivant besoins)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 25 g/l COV

LOCALISATION

Sur l'ensemble des parois verticales des locaux suivant :

- *Circulation (Sur l'ensemble de la travée ou est repéré le rebouchage carreaux de plâtre suivant plan de l'architecte)*

7.2.2.1.2.2 Peinture

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique comprenant :

La mise en œuvre et la préparation se feront selon prescriptions du fabricant.

- Préparation du support (ponçage, nettoyage, recharge suivant besoins)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 25 g/l COV

LOCALISATION

Sur l'ensemble des parois verticales des locaux suivant :

- *Circulation (Sur la travée du san mixte 020 comportant la porte d'accès à remplacer suivant plan de l'architecte)*

7.2.2.1.3 Tuyauteries

Réalisation d'une laque antirouille satinée à base de résine alkyde et agents inhibiteurs de rouille en phase solvant, sur ouvrages métalliques.

Mise en œuvre et travaux préparatoires suivant les prescriptions et recommandations du fournisseur :

- Brossage, grattage de la rouille et de la calamine non adhérente, nettoyage
- Dégraissage pour les métaux non ferreux
- 1 couche primaire anticorrosion pour les ouvrages métalliques
- 2 couches de peinture en finition.

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

L'ensemble des peintures devront présenter un état de finition de Type B

Caractéristiques de la couche primaire :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Ce produit contient au maximum 116 g/l COV

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 4a

Classification COV : Ce produit contient au maximum 349 g/l COV

LOCALISATION

Pour l'ensemble des tuyauteries apparentes du san mixte 020

7.2.2.2 TRAVAUX DU R+1

7.2.2.2.1 Menuiseries intérieures bois

7.2.2.2.1.1 Huisseries, chants de portes

Réalisation d'une laque satinée à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse bénéficiant du Label NF Environnement, sur les menuiseries intérieures (bois nus).

Mise en œuvre et travaux préparatoires suivant les prescriptions et recommandations du fournisseur :

- Brossage, ponçage, époussetage (dégraissage des bois exotiques)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

L'ensemble peinture et enduit devront présenter un état de finition de Type B courante.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 100 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 90 g/l COV

Norme NF EN 13300 (Résistance à l'abrasion Humide) : Classe 1 (Perte d'épaisseur du film < 5 µm après 200 cycles)

Nota : Un contraste visuel des portes ou de leur encadrement ainsi que poignées par rapport à l'environnement devra être réalisé pour la porte du WC PMR du san mixte 120

LOCALISATION

Ensemble des chants de porte et huisseries des portes suivantes :

- *Porte d'accès au san mixte 120 : 1 u*

- Portes des WC classique du san mixte 120 : 3 u
- Porte du WC PMR du san mixte 120 : 1 u

7.2.2.2.1.2 Portes pré-peintes

Sans Objet : Portes stratifiées

7.2.2.2.2 Murs intérieurs

7.2.2.2.2.1 Enduit + peinture

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit de lissage suivant préconisations du fabricant.

Peinture acrylique comprenant :

La mise en œuvre et la préparation se feront selon prescriptions du fabricant.

- Préparation du support (ponçage, nettoyage, recharge suivant besoins)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 25 g/l COV

LOCALISATION

Sur l'ensemble des parois verticales des locaux suivant :

- Circulation (Sur l'ensemble de la travée ou est repéré le rebouchage carreaux de plâtre suivant plan de l'architecte)

7.2.2.2.2.2 Peinture

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique comprenant :

La mise en œuvre et la préparation se feront selon prescriptions du fabricant.

- Préparation du support (ponçage, nettoyage, recharge suivant besoins)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 25 g/l COV

LOCALISATION

Sur l'ensemble des parois verticales des locaux suivant :

- Circulation (Sur la travée du san mixte 120 comportant la porte d'accès à remplacer suivant plan de l'architecte)

7.2.2.2.3 Tuyauteries

Réalisation d'une laque antirouille satinée à base de résine alkyde et agents inhibiteurs de rouille en phase solvant, sur ouvrages métalliques.

Mise en œuvre et travaux préparatoires suivant les prescriptions et recommandations du fournisseur :

- Brossage, grattage de la rouille et de la calamine non adhérente, nettoyage
- Dégraissage pour les métaux non ferreux
- 1 couche primaire anticorrosion pour les ouvrages métalliques
- 2 couches de peinture en finition.

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

L'ensemble des peintures devront présenter un état de finition de Type B

Caractéristiques de la couche primaire :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Ce produit contient au maximum 116 g/l COV

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 4a

Classification COV : Ce produit contient au maximum 349 g/l COV

LOCALISATION

Pour l'ensemble des tuyauteries apparentes du san mixte 120

7.2.2.3 TRAVAUX DU R+2**7.2.2.3.1 Menuiseries intérieures bois****7.2.2.3.1.1 Huisseries, chants de portes**

Réalisation d'une laque satinée à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse bénéficiant du Label NF Environnement, sur les menuiseries intérieures (bois nus).

Mise en œuvre et travaux préparatoires suivant les prescriptions et recommandations du fournisseur :

- Brossage, ponçage, époussetage (dégraissage des bois exotiques)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

L'ensemble peinture et enduit devront présenter un état de finition de Type B courante.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 100 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 90 g/l COV

Norme NF EN 13300 (Résistance à l'abrasion Humide) : Classe 1 (Perte d'épaisseur du film < 5 µm après 200 cycles)

Nota : Un contraste visuel des portes ou de leur encadrement ainsi que poignées par rapport à l'environnement devra être réalisé pour la porte du WC PMR du san mixte 200

LOCALISATION

Ensemble des chants de porte et huisseries des portes suivantes :

- *Porte d'accès au san mixte 200 : 1 u*
- *Porte du WC PMR du san mixte 200 : 1 u*

7.2.2.3.1.2 Portes pré-peintes

Sans Objet : Portes stratifiées

7.2.2.3.2 Murs intérieurs**7.2.2.3.2.1 Peinture**

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique comprenant :

La mise en œuvre et la préparation se feront selon prescriptions du fabricant.

- Préparation du support (ponçage, nettoyage, recharge suivant besoins)
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture en finition Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) ; ce produit contient au maximum 25 g/l COV

LOCALISATION

Sur l'ensemble des parois verticales des locaux suivant :

- *Circulation (Sur la travée du san mixte 200 comportant la porte d'accès à remplacer suivant plan de l'architecte)*

7.2.2.3.3 Tuyauteries

Réalisation d'une laque antirouille satinée à base de résine alkyde et agents inhibiteurs de rouille en phase solvant, sur ouvrages métalliques.

Mise en œuvre et travaux préparatoires suivant les prescriptions et recommandations du fournisseur :

- Brossage, grattage de la rouille et de la calamine non adhérente, nettoyage
- Dégraissage pour les métaux non ferreux
- 1 couche primaire anticorrosion pour les ouvrages métalliques
- 2 couches de peinture en finition.

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

L'ensemble des peintures devront présenter un état de finition de Type B

Caractéristiques de la couche primaire :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 7b2

Classification COV : Ce produit contient au maximum 116 g/l COV

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille 1 - Classe 4a

Classification COV : Ce produit contient au maximum 349 g/l COV

LOCALISATION

Pour l'ensemble des tuyauteries apparentes du san mixte 200

7.2.3 DIVERS ET FIN DE CHANTIER

7.2.3.1 Polychromie

L'entrepreneur tiendra compte dans ses prix unitaires des sujétions de polychromie, pour les teintes différentes et le calepinage choisis par Le Maître d'Œuvre.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des peintures

7.2.3.2 Protection des ouvrages

L'entrepreneur du présent lot sera responsable de ses matériaux et ses ouvrages (protection des ouvrages réalisés, etc...) pendant toute la durée des travaux.

Il devra également présenter des échantillons au Maître d'Ouvrage pour validation avant lancement de ses commandes.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages du présent lot

7.2.3.3 Documents à fournir par les entreprises dans le cadre de l'exécution des travaux

L'entrepreneur devra fournir tous les documents techniques concernant les matériaux et procédés mis en œuvre et ce dès le début de la phase préparatoire du chantier

Les documents seront à remettre à :

- 2 exemplaires à l'Architecte

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages

7.2.3.4 Dossier des Ouvrages Exécutés

Chaque entrepreneur devra fournir au Maître d'œuvre, au plus tard 15 jours avant la réception des travaux, toutes les pièces écrites ou dessinées ainsi que les garanties diverses qui lui seront demandées, afin de constituer le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.).

Tous les documents seront remis sous dossiers cartonnés portant dessus et sur la tranche, les références du chantier, le numéro et l'appellation du lot, les coordonnées de l'entreprise.

Les plans devront porter la mention "récolement". Ils pourront également être demandés sous forme informatique en format DXF ou DWG.

Nombre d'exemplaires : selon indications du CCAP.

NOTA : Les certificats de garanties seront fournis en 1 exemplaire "original".

Le dossier DOE comprendra notamment (sans caractère limitatif) :

- Les fiches techniques des peintures employées en travaux intérieurs et extérieurs.
- Les fiches techniques des matériaux mis en œuvre en revêtements de sols.
- Les fiches techniques des produits de collage, d'étanchéité.
- Les fiches techniques des produits accessoires (joints, profilés, etc.)
- Les notices d'entretien des différents revêtements.
- Etc...

Seront également fournis tous les documents demandés par le Coordonnateur Sécurité pour l'établissement du dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) ayant pour objectif essentiel de rassembler toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures sur l'ouvrage.

La fourniture de tous ces documents conditionne le solde financier des travaux réalisés par l'entreprise.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages

7.2.3.5 Nettoyage journalier du chantier

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge des entreprises solidairement responsables dans le cadre du compte prorata, ou à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages

7.2.3.6 Nettoyage fin de chantier

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages